

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA QUINZAINE ET LA VILLE DE VERVIERS – 2020 – MISE A JOUR CORONAVIRUS

Entre les partenaires :

De la première part :

La Ville de Verviers, place du Marché 55, représentée par Mme TARGNION Muriel, Bourgmestre et Mme KNUBBEN Muriel, Directrice générale f.f.

De la seconde part :

La Quinzaine, hebdomadaire du groupe VLAN, rue de la Paix 44, 4800 Verviers, représenté par M. André BREVERS, Responsable d'édition.

Agissant valablement en vertu d'une délibération du Conseil communal du 22 juin 2020.

Il est convenu ce qui suit, en ce qui concerne les obligations à charge des deux parties à la convention :

La Ville de Verviers s'engage à :

- acheter à l'hebdomadaire toutes-boîtes La Quinzaine un volume de publicité d'un montant de 8528,43 euros ttc pour l'année 2020.
- présenter le logo de La Quinzaine sur tous les supports publicitaires des évènements de la Ville.

La Quinzaine s'engage à :

- Offrir gratuitement à la Ville de Verviers une communication hebdomadaire sous le format 1/2 page (texte + photo), d'une valeur de 22.944,25 € ttc.

Fait en deux exemplaires à Verviers, le

Pour la Ville de Verviers,

Pour La Quinzaine,

Par ordonnance,
La Directrice générale f.f., La Bourgmestre,

Le Responsable d'édition,

Muriel KNUBBEN

Muriel TARGNION

André BREVERS